



## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

### Treizième réunion

Lisbonne, 11-12 décembre 2002

## DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. Le CCP adopte l'ordre du jour provisoire avec l'adjonction d'un nouveau point au titre de : Autres questions : Ressources financières nécessaires aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans les pays à revenu faible ou moyen au cours des cinq prochaines années.

### Point 2 de l'ordre du jour : Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA

Le CCP :

- 2.1 prend note du rapport du Président du Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE) introduisant le Rapport final de l'Equipe d'Evaluation sur l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA ;
- 2.2 accueille avec satisfaction le Rapport final de l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA qui contribue aux débats du CCP sur les orientations futures de l'ONUSIDA ;
- 2.3 accueille favorablement le Rapport du Directeur exécutif, « Orientations futures de l'ONUSIDA : Réagir à l'Evaluation sur cinq ans du Programme » (UNAIDS/PCB (13)/02.3) et les Actions proposées comme base des discussions du CCP concernant la réponse à l'Evaluation ;
- 2.4 souscrit aux cinq fonctions transversales applicables à tous les niveaux du Programme qui guident ses actions aux niveaux national, régional et mondial, à savoir :
  - **leadership et plaidoyer** pour une réponse efficace contre l'épidémie,
  - **informations stratégiques** nécessaires pour orienter les activités des partenaires ;
  - **surveillance, suivi et évaluation** de l'épidémie et des actions de lutte contre celle-ci ;
  - **engagement de la société civile et développement de partenariats** ;
  - **mobilisation des ressources** financières, techniques et politiques.

2.5 approuve la série d'actions ci-après pour guider l'orientation future de l'ONUSIDA. Ces actions trouvent leur origine dans les principes directeurs<sup>1</sup> du Cadre stratégique mondial de lutte contre le VIH/SIDA, accepté par le CCP en décembre 2000 et cité dans la Déclaration d'engagement adoptée par la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2001.

### *Vision stratégique*

*Action 1* : Le CCP précisera périodiquement les rôles et fonctions spécifiques du Programme et des parties prenantes et veillera à ce qu'il en soit clairement tenu compte tout au long des activités du Programme – en particulier, par le biais de mises à jour et de révisions du Plan stratégique des Nations Unies (UNSPP) et du budget-plan de travail intégré.

*Action 2* : Le CCP recommande : que l'ONUSIDA intensifie son appui aux gouvernements nationaux, aux acteurs de la société civile et du secteur privé dans leur préparation des propositions de financement à soumettre au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, aux banques régionales de développement, aux grandes fondations, à la Banque mondiale et à d'autres sources de financement pour les programmes de lutte contre le VIH/SIDA ; que l'ONUSIDA fournisse un appui thématique pour le suivi et l'évaluation, et d'autres appuis techniques en matière de services et de politiques, selon le cas, pour renforcer les capacités des partenaires institutionnels à aider les pays à atteindre les objectifs communs, et que l'ONUSIDA établisse, selon les besoins, des accords de partenariat avec les établissements et organismes financiers susceptibles d'être nécessaires pour clarifier les rôles et les attentes respectifs.

*Action 3* : Le CCP recommande au Secrétaire général de s'inspirer des expériences acquises par le Programme pour la mise en œuvre de la deuxième étape de la réforme du système des Nations Unies et lui demande qu'il fasse en sorte que ces réformes facilitent ce que l'ONUSIDA s'efforce d'accomplir au niveau des pays. Il lui demande également d'envisager d'intégrer l'ONUSIDA aux entités du système des Nations Unies les plus directement concernées par le développement organisationnel et les besoins du Programme – en particulier, le Comité exécutif pour les Affaires économiques et

---

### <sup>1</sup> Principes directeurs

Le Cadre stratégique mondial est fondé sur le respect, la protection et l'accomplissement des droits de la personne. Sa construction est articulée autour de quatre principes fondamentaux :

Les gouvernements nationaux, travaillant avec la société civile, assument le leadership et fournissent les moyens et la coordination nécessaires afin que les efforts nationaux et internationaux répondent aux besoins des pays et des communautés.

Dans toutes les communautés à travers le monde, il est crucial de soutenir l'engagement actif des personnes vivant avec le VIH/SIDA et affectées par l'épidémie.

Les inégalités sexospécifiques - qui facilitent la propagation de l'épidémie - doivent être explicitement abordées.

Les méthodes de prévention, les traitements qui sauvent les vies et les résultats des découvertes scientifiques doivent être mis à la disposition de tous de manière équitable et acceptable sur le plan financier.

sociales, les Affaires humanitaires et le Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG).

#### *Plans nationaux*

*Action 4* : Le CCP invitera, et l'ONUSIDA encouragera les gouvernements nationaux à faire de la question du VIH/SIDA une priorité absolue, à incorporer le VIH/SIDA en tant que question thématique transversale spécifique qu'ils suivront dans leurs plans nationaux de développement économique et social et leurs stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, les Cadres de dépenses à moyen terme et les programmes couvrant l'ensemble d'un secteur dans les domaines concernés.

#### *Examens communs conduits par les gouvernements*

*Action 5* : Le CCP encouragera, et l'ONUSIDA aidera et appuiera les gouvernements nationaux à conduire des examens périodiques de la mise en oeuvre de leur Plan national de lutte contre le SIDA ; ces examens seront dirigés par des équipes composées de représentants des gouvernements, de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH/SIDA, du secteur privé, des donateurs multilatéraux et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et des organisations du système des Nations Unies.

#### *Investissements internationaux dans les Plans nationaux de lutte contre le SIDA*

*Action 6* : Le CCP encouragera les donateurs de l'OCDE et les autres donateurs à associer leur financement des programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans les pays à l'exécution des stratégies nationales – en particulier, les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté – qui ont été formulées moyennant des mécanismes conduits par les pays, afin de renforcer les capacités des gouvernements hôtes à coordonner l'assistance internationale en matière de VIH/SIDA.

*Action 7* : Le CCP encouragera les donateurs de l'OCDE et les autres donateurs, eu égard à leurs investissements financiers destinés à combattre le VIH/SIDA dans les pays acheminés par le biais des mécanismes des organisations du système des Nations Unies et des programmes d'assistance, à donner la priorité aux actions qui sont intégrées dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les Cadres de dépenses à moyen terme nationaux, et sont clairement formulées au sein du Plan d'appui à la mise en oeuvre de la riposte nationale de l'équipe de pays des Nations Unies (UN-ISP décrit ci-après), qui tiennent compte des rôles et des fonctions comparatifs de l'organisation concernée du système des Nations Unies dans un pays donné.

#### *Plan d'appui à la mise en oeuvre de la riposte nationale de l'équipe de pays des Nations Unies (UN-ISP)*

*Action 8* : L'appui actuel et envisagé des organisations du système des Nations Unies à la mise en oeuvre des stratégies nationales de lutte contre le SIDA sera présenté dans le cadre de Plans d'appui à la mise en oeuvre de la riposte nationale de l'équipe de pays des Nations Unies (UN-ISP) pleinement intégrés, conformes aux besoins recensés dans les plans nationaux de lutte contre le SIDA, qui incluent :

- des plans financiers et budgétaires intégrés pour les actions communes, intégrées et particulières des organisations à l'appui de la Stratégie nationale de lutte contre le SIDA ;
- des objectifs précis assortis d'indicateurs pouvant être suivis pour les actions de chaque organisation reflétant leurs rôles et responsabilités particuliers et les cinq fonctions clés de l'ONUSIDA ;
- le travail de coordination des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA ;
- les domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités nationales.

*Action 9:* Le CCP obtiendra l'aval du Secrétaire général pour demander un rapport d'activité annuel écrit sur la mise en œuvre de l'UN-ISP aux Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA, par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des Nations Unies, dans tous les pays recevant un appui par le biais du budget-plan de travail intégré. Il est en outre proposé que ledit rapport soit facilité par le Secrétariat moyennant l'utilisation de modèles conçus pour maximiser la transparence, permettre la compilation à des fins comparatives et l'intégration à d'autres instruments d'établissement de rapports afin de minimiser les doubles emplois, et contribuer à la préparation du Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA.

*Renforcement des capacités nationales d'utilisation des données, de suivi et d'évaluation*

*Action 10 :* L'ONUSIDA intensifiera ses efforts pour appuyer les acteurs nationaux dans l'élargissement et le renforcement de leurs capacités et de leurs systèmes pour : suivre l'épidémie et la riposte nationale, évaluer les interventions et améliorer l'analyse et l'utilisation des données de surveillance. Ces efforts incluront la sensibilisation des partenaires du programme pour qu'ils allouent une partie suffisante de l'ensemble des ressources du programme au renforcement des activités de suivi et d'évaluation.

*Action 11 :* L'ONUSIDA renforcera son appui aux Conseils nationaux de lutte contre le SIDA et aux ministères du plan, du développement et des finances, pour renforcer les capacités d'analyse dont ils ont besoin pour mieux intégrer et suivre leurs stratégies multisectorielles de lutte contre le VIH/SIDA au sein des CSLP, des Cadres de dépenses à moyen terme et des SWAP appropriés, et pour renforcer la préparation et l'exécution des examens communs conduits au niveau national de la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre le SIDA.

*Action 12 :* L'ONUSIDA prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que le Système d'information sur les ripostes pays (CRIS) est mis au point en consultation avec les gouvernements et qu'il est opérationnel dans tous les pays où le besoin est le plus urgent avant fin 2003. L'ONUSIDA veillera à ce qu'il y ait des capacités techniques suffisantes pour permettre aux partenaires nationaux et internationaux d'avoir un accès facile aux informations stratégiques clés et à ce que le CRIS serve d'instrument de base d'un effort totalement intégré du système des Nations Unies en vue de préparer le Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS. Le CRIS devra être appliqué ultérieurement dans tous les autres pays.

### *Partenariats nationaux*

*Action 13* : L'ONUSIDA intensifiera son appui aux pays pour la constitution de partenariats axés sur la mise en œuvre d'un plan national de riposte au SIDA avec la participation du gouvernement, de la société civile, des organisations communautaires, du secteur privé et des acteurs internationaux, l'accent étant mis tout particulièrement sur la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Cela impliquera un appui aux approches ayant pour but d'accroître la participation, d'améliorer la corrélation des efforts et de renforcer les capacités d'action des différents acteurs. L'ONUSIDA devrait donner des conseils concernant les meilleures pratiques dans ce domaine.

### *Fourniture de ressources techniques à l'appui des efforts nationaux*

*Action 14* : L'ONUSIDA prévoira dans son prochain projet de budget-plan de travail intégré des crédits en vue d'octroyer davantage de ressources techniques aux pays. Ces ressources leur seront allouées au travers de mécanismes régionaux coordonnés et facilités par l'ONUSIDA. L'on prévoit que ces activités seront basées sur les efforts institutionnels nationaux et régionaux existants.

### *Plaidoyer renforcé à l'échelon des pays*

*Action 15* : L'ONUSIDA prendra les mesures nécessaires à l'échelon des pays pour appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie explicite de sensibilisation du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA pour étendre la riposte à l'ensemble du système des Nations Unies en synergie avec la stratégie nationale de lutte contre le SIDA.

*Action 16* : L'ONUSIDA intensifiera son appui aux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies qui engagent de nombreux acteurs différents, notamment les médias et d'autres acteurs de la société civile, dans des approches de sensibilisation plus durables pour lutter contre l'épidémie.

### *Promotion des meilleures pratiques dans les pays*

*Action 17* : L'ONUSIDA intensifiera ses efforts dans les pays pour promouvoir et appuyer la diffusion d'une série de documents sur les meilleures pratiques moyennant un effort pluri-institutionnel et multipartenaire plus soutenu.

### *Enjeux du VIH/SIDA dans le contexte de la sécurité, de la stabilité et de la riposte humanitaire*

*Action 18* : L'ONUSIDA, conformément à son mandat, mettra au point et facilitera, en étroite collaboration avec d'autres organisations concernées, des interventions visant à s'attaquer aux problèmes de la prévention, des soins et du traitement du VIH/SIDA dans le contexte de la sécurité et de la stabilité. Cette riposte englobera trois domaines cibles :

- la sécurité communautaire, pour ce qui est des populations vulnérables touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles ;
- la sécurité nationale, pour ce qui est du personnel militaire et de défense civile ;

- la sécurité internationale, pour ce qui est des opérations humanitaires et de maintien de la paix.

*Action 19* : L'ONUSIDA appuiera les organisations humanitaires internationales ainsi que les gouvernements et d'autres acteurs pour une action efficace lors d'urgences humanitaires. L'ONUSIDA, avec le concours d'autres organisations concernées, appuiera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan opérationnel pour une riposte humanitaire dans les pays où les effets de l'épidémie aggravent considérablement l'impact d'autres catastrophes.

#### *Financer l'accélération programmatique*

*Action 20* : L'ONUSIDA continuera à développer le dispositif des Fonds d'accélération programmatique (FAP) en l'axant plus stratégiquement sur :

- la planification et le développement des programmes ;
- le renforcement des activités et des capacités de suivi et d'évaluation ;
- le renforcement de la création de partenariats et de la mobilisation des ressources ;
- le financement des actions visant à organiser et promouvoir plus efficacement les ressources techniques fournies par l'intermédiaire des programmes des coparrainants et d'une assistance supplémentaire aux partenaires de programmation dans les pays pour accélérer leurs efforts.

#### *Développement et responsabilités du Groupe thématique*

*Action 21* : L'ONUSIDA révisera, actualisera et clarifiera la méthode prévue de travail des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA en étroite collaboration avec l'UNDG, en tenant compte des délibérations du CCP sur le Rapport de l'Évaluation et à la lumière des propositions de réforme du Secrétaire général. On insistera particulièrement sur la clarification des responsabilités verticales et horizontales relatives aux activités de lutte contre le VIH/SIDA dans le système du Coordonnateur résident des Nations Unies et avec les bureaux exécutifs respectifs des coparrainants, le CCP et les groupes constitutifs de pays, et sur le renforcement de la collaboration entre le Groupe thématique des Nations Unies, le gouvernement national et d'autres partenaires.

#### *Ressources humaines supplémentaires de l'ONUSIDA dans les pays*

*Action 22* : Le projet de budget-plan de travail intégré pour le prochain exercice biennal inclura un plan spécifique et des dispositions pour le déploiement de ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires pour renforcer les capacités du système des Nations Unies à appuyer les pays qui en ont le plus besoin dans les domaines suivants : suivi et évaluation ; mobilisation et suivi des ressources ; conseils en matière de politiques et services techniques ; mise en place de partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé.

#### *Coordonnateurs du Programme ONUSIDA*

*Action 23* : L'ONUSIDA prendra des dispositions sans tarder pour placer des coordonnateurs du Programme ONUSIDA dans les pays en commençant par ceux où le

besoin est le plus urgent afin d'aider les pays à entreprendre et à maintenir une riposte élargie efficace ; et d'offrir des occasions stratégiques au système des Nations Unies de contribuer à l'intensification de ces ripostes.

#### *Nomination et rotation des présidents des Groupes thématiques*

*Action 24* : Dans les pays où le besoin se fait particulièrement sentir, le Directeur exécutif, en concertation étroite avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Responsable exécutif de l'organisme coparrainant concerné, proposera la nomination de représentants de certains organismes aux fonctions stables de plus d'un an de président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA.

#### *Formation complémentaire du personnel du système des Nations Unies où le besoin est le plus pressant*

*Action 25* : Le prochain projet de budget-plan de travail intégré qui sera soumis au CCP prévoira un programme de formation intensif sur le VIH/SIDA, y compris un cours d'introduction, à l'intention de tous les personnels concernés du système des Nations Unies dans les pays où le besoin est le plus urgent. Ce cours doit mettre l'accent sur les méthodes de travail révisées de l'ONUSIDA, et s'accompagner de séances d'information approfondies sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement de l'UNGASS. Ce cours devra être élaboré et réalisé en étroite collaboration avec l'UNDG, conformément aux délibérations du CCP sur le Rapport de l'Évaluation.

#### *Activités régionales et interpays à l'appui des pays*

*Action 26* : Le prochain projet de budget-plan de travail intégré mettra en évidence le mandat révisé des équipes interpays de l'ONUSIDA et l'appui budgétaire y relatif correspondant aux fonctions de base afin de permettre à celles-ci :

- de coordonner les soumissions régionales au budget-plan de travail intégré et la formulation des priorités du système des Nations Unies au niveau régional en matière de VIH/SIDA ;
- de recenser et de promouvoir des ressources techniques internationales et nationales de grande qualité par l'intermédiaire de dispositifs de coordination technique multi-organisations nouvellement mis en place ;
- d'appuyer le renforcement du suivi et de l'évaluation dans les pays ;
- d'appuyer le leadership régional et les activités de mise en place de partenariats ;
- d'appuyer la formation et les cours d'introduction sur la question du VIH/SIDA au sein du système des Nations Unies et chez les partenaires clés du programme dans les pays où le besoin est le plus urgent.

#### *Plaidoyer au niveau mondial*

*Action 27* : L'ONUSIDA renforcera les activités de sensibilisation et de promotion de la Déclaration d'engagement et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, y compris en forgeant et en appuyant des partenariats avec divers groupes constitutifs, notamment avec la société civile et les ONG, et par le biais de l'intensification de la Campagne mondiale contre le SIDA.

## *Création de partenariats mondiaux et soutien à ces partenariats*

*Action 28* : Le prochain projet de budget-plan de travail intégré prévoira des ressources en vue de développer les efforts consentis actuellement pour renforcer et mettre en relation les initiatives d'appui et de développement du leadership en matière de VIH/SIDA des gouvernements, de la société civile, des organisations communautaires, du secteur privé et des acteurs internationaux, en accordant une attention particulière à la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Ces activités doivent être coordonnées avec les mesures prises sur le plan national, le cas échéant. Un examen systématique des partenariats et des accords de collaboration existants sera également entrepris pour permettre un élargissement et un renforcement des partenariats sur le VIH/SIDA avec les partenaires de la société civile, du secteur public et du secteur privé les plus à même de bien contribuer à la riposte.

## *Évaluation et suivi*

*Action 29* : Le prochain projet de budget-plan de travail intégré qui sera soumis au CCP prévoira une expansion plus grande par l'ONUSIDA d'une capacité internationale commune d'appui au suivi et à l'évaluation, qui est actuellement mise en place conjointement avec les grands donateurs et les partenaires internationaux, et inclura :

- un cadre commun pour le suivi et l'évaluation destiné aux partenaires internationaux, harmonisé par le biais du Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG) ;
- des centres de ressources techniques mises en commun aux niveaux mondial et régional à l'appui des activités de suivi et d'évaluation des pays ;
- le renforcement et une meilleure utilisation des systèmes de données, des ressources et des instruments de référence communs existants ;
- des enquêtes de couverture communes sur les indicateurs clés et des études conjointes pour mesurer les indicateurs d'impact.

## *Recherche opérationnelle*

*Action 30* : Dans le but d'accroître les capacités à tous les niveaux pour riposter contre l'épidémie, l'ONUSIDA appuiera les efforts de recherche sur le VIH/SIDA comme suit :

- affiner et promouvoir, en collaboration avec les pays, un programme de recherche qui traite des questions prioritaires, notamment des questions de sexospécificité, de stigmatisation et de pauvreté ;
- plaider pour un financement accru de la recherche sur le VIH/SIDA ;
- renforcer la capacité des partenaires des pays et régionaux à entreprendre une recherche opérationnelle appropriée ;
- aider au renforcement des capacités à analyser les données et à traduire les connaissances en politiques et en programmes à l'échelon des pays ;
- appuyer la diffusion élargie des résultats.

## *Meilleures pratiques*

*Action 31* : L'ONUSIDA renforcera les activités mondiales et régionales visant à favoriser l'accès élargi aux meilleures pratiques dans les pays du programme, comme il

est décrit dans l'Action 17, par le biais d'une action multi-organisations élargie et renforcée en vue de :

- repérer de manière plus systématique les insuffisances dans les domaines des politiques et des programmes clés, en consultation avec les partenaires concernés ;
- analyser et inclure les propositions pertinentes des coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA ainsi que celles des principaux partenaires de développement ;
- élargir la diffusion mondiale des meilleures pratiques – en version électronique ou en version papier et traduite en lignes directrices pour les pays – par l'intermédiaire de partenariats appropriés ;
- revoir les méthodologies en matière d'évaluation des meilleures pratiques.

#### *Forums mondiaux sur les politiques et « collaboration horizontale »*

*Action 32 :* L'ONUSIDA intensifiera ses efforts et mettra sur pied des ripostes systématiques pour appuyer l'élaboration de politiques et de stratégies dans les domaines des questions émergentes en organisant des forums sur les politiques et en leur octroyant un appui en matière d'information. Ces questions traiteront des populations à risque et vulnérables, de l'appui à une collaboration horizontale « de groupe à groupe » et de l'échange des données et de l'information entre entités nationales et régionales.

#### *Informations sectorielles et systèmes de données*

*Action 33 :* Le prochain budget-plan de travail intégré prévoira le renforcement de la collecte et de l'analyse de données dans des secteurs clés à l'échelon mondial, régional et national – en particulier les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, et de la production – y compris l'établissement d'une liste des sources de données existantes et un meilleur accès à celles-ci, la diffusion des analyses clés, l'incitation à la mise au point de méthodologies analytiques comparables et homogènes.

#### *Système d'information sur les ripostes pays (CRIS)*

*Action 34 :* Le prochain projet de budget-plan de travail intégré qui sera soumis au CCP inclura un appui aux niveaux mondial et régional pour une meilleure mise au point et utilisation du Système d'information sur les ripostes pays et d'autres instruments, y compris des dispositions prévoyant :

- un accès aux rapports d'activité annuels sur les efforts de lutte contre le VIH/SIDA du système des Nations Unies pour tous les pays ayant un programme en rapport avec cette question ;
- des catégories et des méthodologies d'établissement des états financiers pour les dépenses relatives à la lutte contre le VIH/SIDA, harmonisées pour tous les grands donateurs et partenaires internationaux et régulièrement mises à jour ;
- des rapports pays par pays régulièrement mis à jour, de tous les grands partenaires financiers (nationaux, multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé) sur les décaissements prévus pour l'année en cours, et un rapport établi à partir d'enquêtes et au niveau des projets sur les décaissements effectifs des années précédentes ;
- des analyses et des rapports sur les principaux paramètres des environnements favorables, notamment les politiques et la législation ;

- l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des CRIS et d'autres instruments, assortis d'objectifs et d'un calendrier précis.

### *Mobilisation des ressources*

*Action 35 :* A partir du début de 2003, le Secrétariat de l'ONUSIDA facilitera l'élaboration d'une stratégie de mobilisation mondiale et multipartite des ressources avec pour objectif de susciter un consensus international sur le financement de la riposte mondiale, l'accent étant mis sur les besoins régionaux. Cette stratégie devra garantir la complémentarité de diverses stratégies institutionnelles de mobilisation des ressources. L'ONUSIDA continuera à assister les pays à trouver le moyen d'utiliser au mieux les ressources en place.

### *Améliorations à apporter au processus du budget-plan de travail intégré*

*Action 36 :* Les efforts déjà consentis pour améliorer le processus du budget-plan de travail intégré pendant l'exercice actuel devraient être poursuivis et inclure :

- le renforcement accru d'une approche de gestion stratégique du suivi actuel de la performance et de la reprogrammation ;
- une plus grande simplification de la présentation du budget-plan de travail intégré comprenant une identification explicite des priorités d'action recensées grâce au Rapport de l'Évaluation ;
- des estimations régionales et sous-régionales des dépenses prévues des coparrainants à l'échelon national devant figurer dans le prochain projet de budget-plan de travail intégré qui sera soumis au CCP.

### *Gestion*

*Action 37 :* Le CCP encourage le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et le Comité des organismes coparrainants (COC) à clarifier les responsabilités inter-institutionnelles et à mettre en place le mécanisme nécessaire à la planification et au développement du programme. Ce mécanisme doit être chargé d'assurer la mise à jour systématique ainsi que la surveillance stratégique et le suivi de la performance du budget-plan de travail intégré et du UNSSP, et de préparer le Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA.

2.6 Le CCP reconnaît les incidences sur les ressources humaines et financières de la mise en œuvre des actions susmentionnées et demande qu'il en soit tenu compte, dans la mesure du possible dans le budget-plan de travail intégré actualisé de 2002-2003, et de manière plus complète dans le budget-plan de travail intégré 2004-2005, qui lui sera soumis pour examen à sa prochaine réunion.

2.7 Le CCP décide de créer un groupe de travail à composition non limitée comprenant des membres et observateurs du CCP pour examiner les questions relatives à la gouvernance de l'ONUSIDA, y compris le mandat, les conclusions et les recommandations du Rapport final de l'Évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA.

A la suite de la recommandation du Président du CCP, le Sénégal et la Suisse sont nommés co-présidents du groupe de travail.

Le groupe de travail préparera un rapport pour le CCP qui inclura une série de recommandations concernant la gouvernance dans le but de faciliter l'accomplissement du mandat de l'ONUSIDA grâce à une gestion plus efficace et plus rationnelle. Ce rapport sera soumis au CCP à sa prochaine réunion ordinaire pour examen.

Les recommandations de ce rapport devront traiter des questions liées à la gouvernance de l'ONUSIDA, à savoir :

- rôles, responsabilités, direction et obligation de rendre des comptes ;
- composition du CCP ;
- méthodes de travail du CCP ;
- relations avec d'autres organes directeurs, notamment ceux des coparrainants ;
- relations entre le COC et le Secrétariat.

Les méthodes du groupe de travail seront établies par les co-présidents en consultation avec les membres du groupe de travail. Le groupe de travail sera assisté par un secrétariat fourni par le Secrétariat de l'ONUSIDA, qui apportera un soutien administratif, gestionnaire et technique.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Accord de partenariat entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme**

- 3.1 Le CCP prend note des progrès réalisés par le Programme en ce qui concerne l'établissement d'un accord de partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.
- 3.2 Le CCP demande instamment au Programme de poursuivre ces discussions en vue d'établir un accord de partenariat qui assure un cadre favorable dans lequel le Secrétariat et les coparrainants pourront continuer à collaborer avec le Fonds mondial, notamment au niveau des pays.
- 3.3 Le CCP reconnaît que le rôle principal du Fonds mondial est de servir de mécanisme de financement. Le CCP note le rôle critique que joue l'ONUSIDA en fournissant des analyses stratégiques, des conseils en matière de politiques et des compétences techniques et en aidant les pays à avoir accès aux ressources du Fonds mondial.
- 3.4 Le CCP note en outre qu'il est nécessaire de continuer à clarifier les rôles et responsabilités de l'ONUSIDA et d'autres partenaires au niveau des pays eu égard aux processus du Fonds mondial.
- 3.5 Le CCP invite le Secrétariat à continuer à négocier, au nom du Programme, un accord de partenariat avec le Fonds mondial et à le soumettre au CCP pour approbation finale.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Compte-rendu des visites sur le terrain**

4. Le CCP apprécie les visites sur le terrain organisées par le Gouvernement portugais.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Autres questions**

#### 5. Ressources financières nécessaires aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA

Le CCP prend note du rapport sur les Ressources financières nécessaires aux programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans les pays à revenu faible ou moyen et fait des suggestions concernant le renforcement de l'utilisation et de la présentation des données pour les mises à jours futures à l'intention du CCP. Le CCP a raffermi sa décision antérieure de faire en sorte que l'ONUSIDA assume le rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie multipartite mondiale de mobilisation des ressources.

### **Point 6 de l'ordre du jour : Prochaine réunion du CCP**

6. Le CCP décide que sa quatorzième réunion se tiendra les 24-25 juin 2003 à Genève.

### **Point 7 de l'ordre du jour : Adoption des décisions, recommandations et conclusions**

7. Le CCP adopte les décisions, recommandations et conclusions de la réunion.